
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mme USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

OBJET
N° 2022-12-4

Concessions de cimetièrè

Excusés :

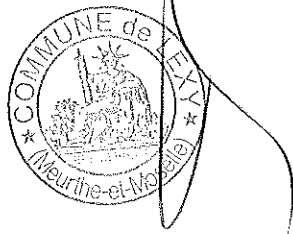
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2022.

Le Maire,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit, à partir du 1^{er} Janvier 2023, le tarif des concessions de terrain et des emplacements au columbarium dans le cimetière :

Concession jusqu'à 2m X 1m

-Trentenaire	190,00 €
-Cinquantenaire	265,00 €

Concession 2m X 1m équipée de 2 cuves (suite à reprise concessions en état d'abandon)

-Trentenaire	2 500,00 €
-Cinquantenaire	2 600,00 €

Concession jusqu'à 2m X 2m

-Cinquantenaire	530,00 €
-----------------	----------

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Emplacement Columbarium

-Cinquantenaire 1100,00 €

Concession cinéraire jusqu'à 1m X 1m

-Trentenaire 85,00 €

-Cinquantenaire 130,00 €

Concession cinéraire jusqu'à 1m X 1m, avec cuve (capacité 4 urnes)

-Trentenaire 970,00 €

-Cinquantenaire 1010,00 €

Jardin du souvenir

-Redevance pour dispersion des cendres 95,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20221212-2022_12_4-0